

**I- Types de Licences et Option -**

TYPES LICENCES	OPTIONS	MUTATIONS	COMMENTAIRES
<b>ENCADREMENTS</b>			
ENCADREMENT	<b>DIRIGEANT</b>	NON	Peut être inscrit sur une feuille de match uniquement en qualité de marqueur ou de responsable de salle.
ENCADREMENT	<b>SOIGNANT</b> (Médecin, Kinésithérapeute, Ostéopathe, Préparateur Physique)	OUI sans droit de mutation	Une seule licence Encadrement est nécessaire pour ces 3 fonctions avec le choix d'options cumulables. <b>Cette licence permet également d'être Dirigeant de GSA</b>
ENCADREMENT	<b>ARBITRE</b>	OUI avec droit de mutation	
ENCADREMENT	<b>EDUCATEUR SPORTIF</b> (Enseignant, Animateur, Educateur, entraîneur, entraîneur adjoint)	OUI avec droit de mutation	
ENCADREMENT	<b>PASS BENEVOLE</b>	NON	Peut être Responsable de Salle uniquement sur les <b>rencontres régionales et départementales</b>
<b>JOUEURS – COMPETITION VOLLEY-BALL</b>			
JOUEURS	<b>PRO</b>	OUI avec droit de mutation	Pas de part régionale. La FFvolley reverse à la LNV et/ou à la ligue régionale
JOUEURS	<b>SENIORS/MASTERS</b>	OUI avec droit de mutation	Licences Masters délivrée aux licenciés à partir de 40 ans. Cette licence permet de jouer en Senior
JOUEURS	<b>M21 à M18</b>	OUI avec droit de mutation	
JOUEURS	<b>M15 à M7</b>	OUI sans droit de mutation	
COMPET'LIB		NON	Délivrée à partir des M18
PASS'COMPTLIB		NON	Délivrée aux licenciés affinitaires pour participer à la Coupe de France Compét'lib, ainsi que pour les Equipes Compét'lib engagées sous le GSD dans les compétitions départementales. Pas de part régionale sur cette licence. La FFvolley reverse une part à la Ligue Régionale.
<b>JOUEURS – COMPETITION BEACH VOLLEY</b>			
JOUEURS	<b>M18 et plus</b>	OUI avec droit de mutation	
JOUEURS	<b>M15 à M11</b>	OUI sans droit de mutation	
<b>JOUEURS – COMPETITION SNOW VOLLEY</b>			
JOUEURS	<b>M18 et plus</b>	Oui avec droit de mutation	
JOUEURS	<b>M15 à M11</b>	Oui sans droit de mutation	
<b>JOUEURS – COMPETITION PARA VOLLEY</b>			
JOUEURS	<b>SENIOR</b>	OUI avec droit de mutation	
JOUEURS	<b>M21 à M18</b>	OUI avec droit de mutation	
JOUEURS	<b>M15 à M11</b>	OUI sans droit de mutation	
JOUEURS	<b>Pass Para Volley</b>		Licencié également en Compétition VB, Beach ou Snow

La délivrance de toutes les licences ENCADREMENT est conditionnée à la production de l'attestation complémentaire, dûment complétée et signée, concernant les activités soumises au contrôle de l'honorabilité effectué par le ministère chargé des sports et définies par les articles L.212-9, L212-1 et L322-1 du code du sport.

Pas de nécessité d'un certificat médical

**La licence ENCADREMENT :** Cette licence nécessite tous les trois ans, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball ou de l'encadrement du volley-ball, datant de moins d'un an. Entre chaque renouvellement triennal, le sportif ou son représentant légal doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball ou de l'encadrement du volley-ball, y compris en compétition est nécessaire pour obtenir le renouvellement de cette licence.

**La licence JOUEUR :** Cette licence nécessite tous les trois ans, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball, du Beach Volley, du Snow Volley ou du Para Volley, y compris en compétition datant de moins d'un an. Entre chaque renouvellement triennal, le sportif ou son représentant légal doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball, du Beach Volley, du Snow Volley ou du Para Volley, y compris en compétition est nécessaire pour obtenir le renouvellement de cette licence.

## **II- Double licence Compétition dans deux GSA Différents**

Le licencié « Compétition Volley-Ball » ou « Compétition Beach Volley » dans un club A qui selon les règlements en vigueur pourra se voir délivrer une deuxième licence avec l'une des mentions suivantes :

- Une licence Compétition VB option Open dans un club B
- Une licence Compétition VB option PPF dans un club B

## **III - Coût des licences multiples dans un même GSA métropolitains**

Le licencié Compétition (Volley-Ball, Beach Volley, Snow Volley ou Compet'lib) qui demandera une licence Encadrement dans le même GSA verra sa deuxième licence facturée : **5 Euros**

Le licencié (**M18 à Masters**) Compétition (Volley-Ball, Beach Volley, Snow Volley ou Compet'lib) qui demandera une autre licence Compétition (Volley-Ball, Beach Volley, Snow Volley ou Compet'lib) dans le même GSA verra sa ou ses licences supplémentaires facturées : **10 Euros**

Le licencié (**M15 à M9**) Compétition (Volley-Ball, Beach Volley ou Snow Volley) qui demandera une autre licence Compétition (Volley-Ball, Beach Volley, Snow Volley) dans le même GSA verra sa ou ses licences supplémentaires facturées : **5 Euros**

## **IV.- Archivage formulaires licences**

**Le formulaire de demande de licence dûment complété et signé par l'intéressé doit obligatoirement être en possession du GSA recevant avant toute saisie de demandes de licence (création, renouvellement ou mutation).**

Ce formulaire devra obligatoirement être archivé dans l'espace club dans les 30 Jours qui suivent la saisie de la licence.

Tout GSA qui n'aura pas suivi ces deux points se verra sanctionné d'une amende fixée au Règlement Général Financier FFvolley\_Amendés.